

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CUFFIES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE DU STADE**

Nous, Maire de la Commune de CUFFIES,

Vu l'article 131.4 du Code des Communes,

Considérant qu'en vue de préserver le terrain de football suite aux conditions météorologiques défavorables, il y a lieu de réglementer l'utilisation de ce terrain,

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE UN** : Le terrain de football de CUFFIES-VAUXROT sera interdit d'utilisation du vendredi 3 décembre 2021 au lundi 06 décembre 2021.

**ARTICLE DEUX** : Cette réglementation temporaire sera matérialisée à l'entrée du terrain interdit, par l'affichage de ce présent arrêté et notifiée par les voies les plus rapides aux groupements intéressés.

**ARTICLE TROIS** : Monsieur le commandant de Gendarmerie, Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté.

Fait à CUFFIES, le 01 Décembre 2021

*Le Maire,*



*J. Corneille*  
Jean-Pierre CORNEILLE.